

Parkinson Schweiz Suisse Svizzera

Dispositions de fin de vie (DocumentHumain) pour personnes atteintes de la maladie de Parkinson

Mes volontés juridiquement valables concernant ma vie, mes périodes de souffrance, les derniers moments de mon existence et ma mort.







Ce document s'adresse à toutes les personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Pour en simplifier la lisibilité, nous avons décidé d'appliquer en général la forme masculine aux termes se rapportant au genre comme «patient / patiente», «lecteur / lectrice», «conseiller / conseillère», etc. Nous remercions d'ores et déjà toutes les lectrices de leur compréhension!



Au sein de Dialog Ethik, des spécialistes de différentes branches s'engagent pour le respect des volontés du patient et pour la liberté de conscience dans le domaine de la santé publique. Le DocumentHumain est un instrument de décision qui contribue d'une part à assurer le bien-être des patients et d'autre part à décharger les proches et le personnel soignant.



Parkinson Suisse est la seule organisation au service des personnes atteintes de la maladie de Parkinson active au plan national. Cette organisation d'utilité publique, fondée en 1985 et certifiée par la fondation ZEWO (le Bureau central des oeuvres de bienfaisance suisses), compte environ 5'000 membres. Son siège central se trouve à Egg (ZH) et des bureaux régionaux ont été ouverts en Romandie et au Tessin.

Parkinson Suisse a pour mission d'informer les personnes concernées (les patients et leurs proches) ainsi que le grand public sur la maladie de Parkinson par des brochures, des conseils pratiques, son propre site www.parkinson.ch et le journal Parkinson. De plus, Parkinson Suisse assiste, au plan national, quelque 15 000 personnes atteintes de cette maladie, en leur offrant un service de conseils, en accompagnant les quelque 60 groupes d'entraide dans tout le pays, en organisant des journées d'information, des cours, des séminaires et des vacances pour soulager les proches des malades. De plus, Parkinson Suisse, en collaboration avec des médecins et spécialistes, gère une Hotline gratuite dénommée « Parkinfon 0800 80 30 20 » opérationnelle en français tous les 3èmes mercredis du mois, de 17 h à 19 h. Grâce à la promotion ciblée de la recherche sur la maladie de Parkinson et aux cours de formation continue. l'association contribue à améliorer la compréhension de cette affection et à mieux prendre en charge les personnes qui en sont atteintes.

Table des matières

Données personnelles et identité	2
Destinataires Les personnes qui comptent le plus pour moi Médecins et personnel soignant Le rôle de Dialog Ethik Personnes non-désirées	3
Dispositions de fin de vie	5
Atténuation de la douleur et administration de sédatifs Autonomie nutritionnelle et nutrition artificielle Mesures de prolongation de la vie Recherche médicale Soins continus: admission aux soins intensifs Lorsque mon décès devient inéluctable Lieu du décès Accompagnement religieux Remerciement	
Dispositions concernant mon corps Don d'organes Autopsie Recherche médicale après ma mort	11
Consultation de mon dossier médical	12
Consultation de mon dossier médical après ma mort Utilisation de mon dossier médical à des fins de recherche	
Rites et pratiques religieuses	13
Mes volontés après mon décès Genre d'inhumation Tombe / enterrement Obsèques Autres souhaits	14
Ce qui est en outre important à mes yeux	15
Documents importants et lieux d'archivage	16
Actualisation des Dispositions de fin de vie (DocumentHumain)	17

Données personnelles et identité

Je prends les dispositions suivantes en pleine possession de mes facultés mentales, de mes facultés de discernement et après mûre réflexion. Elles s'appliqueront lorsque je ne serai plus en mesure de faire connaître mes volontés.

our remplir le formulaire :			
Cocher la case choisie. 🔀			
Ecrire à la main et en caractère d'imprimerie.			
rénom / Nom :			
Rue et nº:			
Code postal / Lieu :			
Céléphone :			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
CICIAX .			
Courriel:			
Date de naissance :			
Commune d'origine :			
Religion / Confession :			
9			

Les personnes qui comptent le plus pour moi

S'il m'arrive de tomber gravement malade ou d'être victime d'un accident et que ma mort soit proche, je souhaite que les personnes suivantes (je mentionne notamment mes parents proches) soient prévenues le plus tôt possible et dans l'ordre indiqué. Si j'ai pris un engagement particulier vis-à-vis de quelqu'un (mandat/pouvoir), je le mentionne ici tout spécialement.

Je décharge les médecins et le personnel soignant de leur obligation de respect du secret professionnel envers les personnes mentionnées ci-dessous. Si je ne suis plus en mesure de le faire moi-même, j'autorise les personnes mentionnées à prendre à ma place les décisions convenues.

L'équipe soignante doit informer mes proches de mon état réel et les impliquer dans le processus décisionnel concernant mon traitement et mes soins. Si je n'ai aucune personne de référence, j'autorise alors l'équipe soignante à décider à ma place, d'après ce qui a été établi dans ces dispositions. En cas de désaccord au sein de mes proches sur la décision à prendre à mon sujet, c'est l'avis de la première personne citée ci-dessous qui sera pris en compte :

Première personne de référence :	Prénom / Nom :	
personne de reference.		
	Adresse:	
	Téléphone / Fax / Courriel :	
	Arrangements éventuels :	
Deuxième		
personne de référence	Prénom / Nom :	
et / ou médecin de famille :	Adresse:	
	Téléphone / Fax / Courriel :	
	Arrangements éventuels :	
Autres personnes:		
Aucune personne	de référence	

Destinataires

Médecins et personnel soignant

Ces Dispositions de fin de vie contiennent mes volontés juridiquement contraignantes à l'attention des médecins et du personnel soignant.

Le progrès médical permet aujourd'hui à de nombreuses personnes de vivre plus longtemps et avec une meilleure qualité de vie qu'auparavant. Pourtant, les nouvelles possibilités médicales en matière de traitement peuvent également engendrer des situations problématiques.

En tant que personne autonome et capable de discernement, j'ai le droit de renoncer aux mesures médicales ou aux soins qui ne me semblent pas souhaitables. De même, je peux également réclamer ces mesures à condition qu'elles soient conformes aux règles des pratiques médicales ou de l'administration de soins. C'est pourquoi j'exige que l'on respecte mes volontés. Je souhaite que les médecins soutiennent mes personnes de référence en mettant en oeuvre les décisions prises dans ces Dispositions de fin de vie. Les médecins sont priés d'intégrer mes personnes de référence dans la prise de décision au cas où les Dispositions de fin de vie devraient être interprêtées par rapport à la situation donnée.

Le rôle de Dialog Ethik

Si les médecins traitants ou le personnel soignant ne peuvent pas ou ne veulent pas suivre les volontés que j'ai exprimées dans ces Dispositions de fin de vie, j'exige qu'ils prennent contact avec la personne chargée de ces problèmes au sein de Dialog Ethik, numéro de la Hotline 0848 86 85 85.

Je décharge les médecins ou le personnel soignant de leur devoir de secret professionnel à son encontre.

Personnes non-désirées

Je désire que les personnes suivantes ne soient pas autorisées à me rendre visite et qu'elles ne puissent pas avoir une quelconque influence à mon sujet :

Prénom / Nom :			
Adresse:			
Remarques:			
-			

En raison de la maladie de Parkinson dont je souffre, le risque d'une capacité ralentie de jugement et de communication respectivement d'une incapacité de jugement et de communication temporaire ou permanente est plus élevé. Par conséquent, d'autres personnes doivent prendre des décisions importantes à ma place. Dans quelle mesure faut-il intervenir pour me maintenir en vie? Suis-je prêt à être nourri artificiellement? Jusqu'à quel point faut-il traiter d'éventuelles complications?

Même si, en cas de maladie de Parkinson, la probabilité d'une capacité ralentie de jugement et de communication respectivement d'une incapacité de jugement et de communication temporaire ou permanente est relativement mince, je m'occupe à l'avance de ces questions et je prends les dispositions suivantes.

Ces dispositions de fin de vie sont aussi applicables à d'autres situations non liées à ma maladie de Parkinson à la suite d'un accident ou d'une autre affection pouvant également engendrer une capacité ralentie de jugement et de communication respectivement une incapacité de jugement et de communication temporaire ou permanente.

S'il arrive que je me trouve dans l'une ou plusieurs des situations mentionnées ci-dessus, j'exige de l'équipe soignante le comportement suivant :

Atténuation de la douleur et administration de médicaments tranquillisants (sédation)

En ca	as de douleur, de détresse respiratoire et d'agitation :		
☐ Variante A			
	Je souhaite que l'on m'administre des médicaments contre les douleurs et des tranquillisants en fortes doses. Je suis conscient du fait que cela peut éventuellement altérer ma conscience ou abréger ma vie.		
	Variante B		
	Je souhaite que l'on ne m'administre des médicaments contre les douleurs et des tranquillisants que pour rendre mon état supportable. Je veux absolument profiter, même si elle est minime de toute possibilité d'avoir la conscience claire pendant quelque temps.		
	uctions culières :		

Autonomie nutritionnelle

Le droit à la nutrition est un droit humain. Toutefois, chacun est libre de refuser de manger et/ou de boire, même lorsqu'il n'est pas en phase terminale. Lors d'un refus de manger et/ou de boire, il faut toujours tirer bien au clair s'il s'agit d'une expression consciente de la volonté ou bien si cela pourrait être dû à des douleurs lors de l'absorption de nourriture et/ou de liquides, à des troubles de la déglutition ou à d'autres causes. Renoncer à des compléments alimentaires ou à une nourriture par sonde ne signifie pas nécessairement que la personne ne souhaite plus s'alimenter, mais plutôt qu'elle veut continuer à prendre sa nourriture habituelle.

Nutrition en général

-			possible me nourrir de façon autonome. Je suis conscient du risque que je re de travers et, en conséquence, souffrir d'une pneumonie.
	Oui		Non
Dans	ce cas, je ne	e souh	aite pas être soigné maintes fois avec des antibiotiques.
	Oui		Non
			a'être administrée que si je ne suis plus en mesure de m'alimenter seul pou e et que je veux encore me nourrir.
	Oui		Non
			aucun complément alimentaire (p. ex. vitamines, boissons énergétiques, le risque d'avoir des carences.
	Oui		Non
Je vei	ıx qu'un ref	us de 1	nanger et/ou de boire de ma part soit accepté.
	Oui		Non

Nutrition artificielle

En cas de nutrition artificielle, on différencie entre nutrition avec une sonde gastrique (nutrition entérale) et nutrition par infusions qui contourne le transit gastro-intestinal (nutrition parentérale).

Nut	rition entérale avec sonde gastrique
	Variante A En dehors de la phase terminale, si je ne peux plus absorber suffisamment de nourriture par voie naturelle, je souhaite être nourri par voie entérale avec une sonde gastrique.
	Variante B
	Même si je ne suis pas en phase terminale, je refuse la nutrition entérale avec une sonde gastrique, bien que ce faisant j'accélère le processus de ma mort. Dans une telle situation, la prise en charge doit se limiter aux soins de la bouche, de la peau et des muqueuses.
	Variante C
	Je laisse aux médecins le soin de décider de la nécessité et du genre de nutrition artificielle/d'administration de liquides en fonction de la phase de la maladie et de la situation de la maladie.
Nut	rition parentérale par infusions
	Variante A
	En dehors de la phase terminale, si je ne peux plus absorber suffisamment de nourriture par voie naturelle, je souhaite être nourri par voie parentérale.
	Variante B
	Même si je ne suis pas en phase terminale, je refuse la nutrition parentérale, bien que ce faisant j'accélère le processus de ma mort. Dans une telle situation, la prise en charge doit se limiter aux soins de la bouche, de la peau et des muqueuses.
	Variante C
	Je laisse aux médecins le soin de décider de la nécessité et du genre de nutrition artificielle/d'administration de liquides en fonction de la phase de la maladie et de la situation de la maladie.
	uctions culières :

Mes	ures de prolongation de la vie
	Variante A J'émets la disposition que l'équipe soignante renonce à toutes les mesures diagnostiques et thérapeutiques servant à prolonger ma vie. Les mesures devenues vaines, comme pratiquer la respiration artificielle, assurer une assistance circulatoire au moyen de médicaments, administrer des antibiotiques ou effectuer une dialyse, sont à arrêter. Les mesures diagnostiques et thérapeutiques ne doivent être entreprises que pour assurer des soins palliatifs optimaux.
	Variante B
	J'émets la disposition que l'équipe soignante exploite toutes les mesures médicales adéquates tant qu'il existe une possibilité d'amélioration de mon état de santé dans un avenir prévisible. Fait partie de ces mesures une réanimation médicamenteuse et/ou électrique et/ou mécanique.
	actions culières :
Rec	herche médicale
	Variante A
	Je ne suis pas prêt à participer à des projets de recherche en relation avec la maladie de Parkinson, si mon état me rend incapable de jugement.
	Variante B
	Je suis prêt à participer à des projets de recherche en relation avec la maladie de Parkinson, même si mon état me rend incapable de jugement, à condition que ces recherches ne peuvent pas être effectuées avec des personnes capables de jugement, et notamment
	selon l'appréciation du médecin conformément aux prescriptions légales (standards du Good Clinical Practice).
	seulement avec le consentement de mes personnes de référence.
	actions culières :

Soins continus: admission aux soins intensifs

	i inconscient, je désire être transporté dans un hôpital de soins intensifs, uniqueme e hospitalisation conduit à une amélioration de qualité de vie ou à un allègement s.
Oui	Non
Instructions particulières :	
Lorsque m	on décès devient inéluctable
d'accompagner	ation, je ne souhaite que des soins palliatifs, mais aucun traitement, ni soin, ni mesu nent pour prolonger ma vie (c'est-à-dire uniquement le soulagement de la souffran nique, sociale et spirituelle).
Oui	Non
Instructions particulières :	

Si je suis atteint d'une maladie incurable et/ou d'une grande faiblesse due à l'âge avancé, si je suis

Lieu du décès

Dans la mesure du possible, je souhaite pouvoir mourir chez moi ou chez des personnes qui me sont chères.
Oui Non
Je préfère pouvoir mourir dans une institution prévue à cet effet.
Ma préférence: Hôpital Foyer Hospice
Instructions particulières :
Accompagnoment religious
Accompagnement religieux
Je souhaite l'accompagnement de mon conseiller spirituel de confiance ou de la personne qui m'est proche, indiquée ci-dessous :
Prénom / Nom :
Adresse:
Téléphone / Fax / Courriel :
Arrangements éventuels :
Il peut s'agir également d'un autre conseiller spirituel.
Je ne souhaite pas d'accompagnement religieux au moment de mon décès et notamment pas la visite d'un conseiller spirituel

Remerciement

Je remercie du fond du coeur les médecins et le personnel soignant qui respectent mes volontés. Je suis conscient du fait que des situations très difficiles et lourdes peuvent en résulter.

Dispositions concernant mon corps

Don	d'organes			
	Je ne souhaite pas faire l'objet d'un prélèvement d'organes.			
	Mes organes peuvent être prélevés sans limitation après ma mort cérébrale.			
	Mes organes peuvent être prélevés après ma mort cérébrale à l'exception de :			
	• •			
Auto	opsie ¹			
Pour	établir les causes de mon décès, je prends les dispositions suivantes :			
	Je ne souhaite aucune autopsie.			
	Je souhaite qu'une autopsie ne soit effectuée qu'en cas de décès inattendu (mais pas insolite).			
	Après ma mort, je veux que les causes de mon décès soient établies dans tous les cas en effectuant une autopsie.			
	Après ma mort, on peut procéder à une autopsie à des fins de recherche et/ou d'enseignement.			
Rec	herche médicale après ma mort			
Après	s ma mort :			
	Je lègue mon corps à la médecine sans aucune restriction.			
	Je lègue mon corps à la médecine uniquement pour des recherches médicales en rapport avec ma maladie.			
	Je ne lègue pas mon corps à la médecine.			
1 L'	autopsie est une ouverture du corps du défunt pour établir les causes de son décès et pour reconstrui-			

re le processus de sa mort. En cas de décès insolite, pour des raisons juridiques, on procède obligatoirement à une autopsie même si la personne en question a expressément indiqué ne pas en vouloir une.

Consultation de mon dossier médical

Consultation de mon dossier médical après ma mort

Les personnes suivantes sont autorisées à consulter mon dossier médical après ma mort :
Je refuse à quiconque l'accès à mon dossier médical – sauf pour des raisons juridiques – ain qu'aux résultats de l'autopsie.
Accès uniquement aux résultats de l'autopsie (si existants) :
Prénom / Nom :
Adresse:
Prénom / Nom :
Adresse:
Accès illimité :
Prénom / Nom :
Adresse:
Prénom / Nom :
Adresse:
Utilisation de mon dossier médical à des fins de recherche
Mon dossier médical
peut (sous réserve des dispositions relatives à la protection des données)
ne peut pas
être utilisé à des fins de recherche médicale.

Rites et pratiques religieuses

Rite	es et pratiques religieuses
	Il est très important pour moi de pouvoir bénéficier à temps des rites et des pratiques religieuses prévus par ma religion/confession.
	Il s'agit notamment de :

Mes volontés après mon décès

Genre d'inhumation							
Je souhaite	une crémation un enterrement						
Tombe / ente	errement						
Je souhaite	une tombe conventionnelle.						
	une fosse commune.						
	être enterré à l'endroit suivant :						
	pas de tombe.						
	une autre forme de funérailles :						
	une autre forme de funciames.						
Obsèques							
	Je ne souhaite pas de fête funéraire.						
	Je souhaite l'organisation suivante:						
Autres souh	aits						

Ce qui est en outre important à mes yeux

Documents importants et lieux d'archivage

	Document	Lieu d'archivage
	Mandat de prévoyance	
	Testament	
	Avis de décès (p. ex. indications sur des donations)	
	Liste des personnes à qui envoyer le faire-part de décès	
	Nécrologie	
	Liste des journaux dans lesquels faire paraître mon avis de décès	
	Assurances	
	Comptes bancaires / postaux (procuration)	
	Affaires professionnelles	
	Bailleur	
	Employeur	
	Autres:	
Lieu / Date		Signature

Le présent document n'est pas un testament au sens successoral du terme !

Actualisation des Dispositions de fin de vie

Pour que vos Dispositions de fin de vie (DocumentHumain) restent juridiquement contraignants, il est important qu'ils soient mis à jour régulièrement.

Si vos Dispositions de fin de vie (DocumentHumain) sont archivés électroniquement chez Dialog Ethik, ce dernier vous invitera périodiquement à les actualiser.

Si vos Dispositions de fin de vie (DocumentHumain) ne sont pas archivés électroniquement chez Dialog Ethik, nous vous conseillons de les vérifier régulièrement (par exemple tous les deux ans) et, le cas échéant, de les mettre à jour, de les redater et de les signer.

J'ai mis à jour ces Dispositions de fin de vie (DocumentHumain) :

Lieu / Date	Signature	
Lieu / Date	Signature	



Vision de Dialog Ethik

En santé publique, sans exception, loyauté et respect de la personne humaine – dans la vie, la souffrance et la mort.

informieren, stützen, begleiten informer, soutenir, accompagner informare, sostenere, accompagnare

Parkinson Schweiz

Gewerbestrasse 12a Postfach 123 8132 Egg Tel. 043 277 20 77 Fax 043 277 20 78 Postkonto 80-7856-2 info@parkinson.ch www.parkinson.ch

Spenden: PC-Konto 80-7856-2

Parkinson Suisse

Bureau romand Chemin des Charmettes 4 1003 Lausanne tél./fax 021 729 99 20 info.romandie@parkinson.ch

Parkinson Svizzera

Ufficio Svizzera italiana Piazzora da Vira 6805 Mezzovico tel. 091 755 12 00 fax 091 755 12 01 info.ticino@parkinson.ch

DIALOG ETHIK

Schaffhauserstrasse 418 8050 Zurich tél. 044 252 42 01 fax 044 252 42 13 info@dialog-ethik.ch www.dialog-ethik.ch

Donations: CP 85-291588-7



